

SEINE-SAINT-DENIS

LE DÉPARTEMENT

*Simons
Dumodis
en est*

Stéphane Troussel
Président du Conseil général

DAD/SAT/AMENAGEMENT/PG/CS/n° 0753
Affaire suivie par : Pierre GACONNET
Tél. : 01 43 93 87 15

Monsieur Jean Daubigny
Préfet de la Région Ile-de-France
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15

*en est
J. Beaulieu*

Bobigny, le 18 NOV. 2013

DESTINATAIRE	AT	COPIE
SP		
Dir cab		
Chaf Cab		
Chaf service SA		
BAR		
BAP		
Protocoles		
SUSAGAU		
COM		
Préfet BRAP		
Adi SG		
Chaf cab		
DSA		
Platelun		
DRDFE		
DRRT		
REG DESG IDF		
SERV. ET. DE CENTRES		
DREA		
DRFE		
DIRECCTE		
DIRHL		
DRJSCS		
DRAC		
DRIAS		

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, le Conseil général a émis, le 17 octobre 2013, un avis favorable au projet de contrat de développement territorial « Grand Paris Est, Noisy-Champs, territoire de la transition énergétique ». Je vous prie de trouver ci-joint la délibération correspondante assortie des observations du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Stéphane Troussel
Stéphane Troussel

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
Secrétariat Particulier
22 NOV. 2013
ARRIVÉE N° 13 25 81

P. J. : Délibération n°2013-X-62 du Conseil général du 17 octobre 2013

CONSEIL GENERAL

Extrait des délibérations de la réunion
du 17 octobre 2013

Sous la présidence de M. Stéphane TROUSSEL

ETAIENT PRESENTS : MM. BAGAYOKO, BAILLON, BEDREDDINE, Mme BERNARD, MM. BLUTEAU, BRAMY, CAPILLON, Mme CARCILLO, MM. CHAUSSAT, CHEVREAU, COENNE, CONSTANT, Mme COPPI, MM. DILAIN, FOURCADE, GARNIER, GUIRAUD, HANOTIN, Mme HAYE, MM. KARMAN, KERN, LAPORTE, Mme MARINI, MM. MOLOSSI, SADI, SALINI, SEGURA, TAÏBI, TEULET, Mmes THOMASSIN, VALLETON, VALLS.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAILLY donnant pouvoir à Mme MARINI, M. BARTOLONE donnant pouvoir à M. TROUSSEL, M. BEAUDET donnant pouvoir à M. KARMAN, M. FACON donnant pouvoir à M. SALINI, M. NEGRE donnant pouvoir à M. BRAMY, M. ROGER donnant pouvoir à Mme THOMASSIN, Mme ROUILLON donnant pouvoir à M. LAPORTE, Mme VALLETON donnant pouvoir à M. BLUTEAU.

Délibération n° 2013-X-62 du 17 octobre 2013

AVIS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS SUR LE PROJET DE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL « GRAND PARIS EST NOISY-CHAMPS, TERRITOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Le Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

Vu le décret n°2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-IX-42 en date du 4 septembre 2012 lui donnant délégation,

Vu le rapport n° 2013-X-62 de son président,

Les Commissions consultées, les rapporteurs entendus,

après en avoir délibéré

- **ÉMET** un avis favorable au projet de contrat de développement territorial « Grand Paris Est, Noisy-Champs territoire de la transition énergétique », en attirant plus particulièrement l'attention sur :

20 13 OCT. 12 3

- o la recherche de synergies et de complémentarités à l'échelle du Grand Est parisien, (cf projet de schéma de développement territorial du cluster de la ville durable) en particulier avec les projets de CDT les plus proches dont « Paris-Est entre Marne et Bois », afin de mettre en valeur toute la participation de ce territoire au système métropolitain ;
- o la prise en compte du dispositif Natura 2000 dans l'élaboration des projets limitrophes du Parc de la Haute-Ile et de ce dernier en tant que réservoir de biodiversité à relier au réseau de trames vertes et bleues départementales ;
- o la mesure des conséquences des projets d'aménagement envisagés sur le réseau routier départemental, en particulier sur l'ex-RN370.

Déposé en Préfecture le
21 OCT. 2013

21 OCT. 2013
Pour le Président du Conseil général
et par délégation
Le Directeur général des services,

Valéry Molet
Valéry Molet

Se sont prononcés pour :

MM. Bagayoko, Baillon, Mme Bailly, MM. Bartolone, Beaudet, Bedreddine, Mme Bernard, MM. Bluteau, Bramy, Capillon, Mme Carcillo, MM. Chaussat, Chevreau, Coenne, Constant, Mme Coppi, MM. Dilain, Facon, Fourcade, Garnier, Guiraud, Hanotin, Mme Haye, MM. Karman, Kern, Laporte, Mme Marini, MM. Molossi, Nègre, Roger, Mme Rouillon, MM. Sadi, Salini, Segura, Taïbi, Teulet, Mme Thomassin, M. Troussel, Mmes Valleton, Valls,

Ont donné pouvoir :

Mme Bailly à Mme Marini ; M. Bartolone à M. Troussel ; M. Beaudet à M. Karman ; M. Facon à M. Salini, M. Nègre à M. Bramy ; M. Roger à Mme Thomassin ; Mme Rouillon à M. Laporte ; Mme Valleton à M. Bluteau.

Adopté à l'unanimité Adopté à la majorité Voix contre Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte, le 21 OCT. 2013

Date de notification du présent acte, le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire, le 21-OCT. 2013

Pour le Président du Conseil général
et par délégation :
Le Chef du Bureau des Actes de l'exécutif
de la Logistique
Murielle REYNAUD
Murielle REYNAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.